

## DEPARTEMENT DE L'HERAULT

## ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

## COMMUNE DE MARSEILLAN

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Mardi 26 mars 2019 à 18h00**, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire**.

**Présents** : Y. MICHEL - M. ROUVIER - L. FABRE - J. LAFAGE - S. BASSI-ALLEMAND - M. IBARS - A. KELLY - M. LEFEVRE - C. BRISSEOIS - M. GROSSO - N. SEDKI - JF. MARY - JC. ARAGON - M. PEREZ - J. HURTADO - B. DANIS - A. CHOUKROUN - C. NEGRI-AZAIS - S. JEAN - W. BIGNON - C. CARRIE-MAHMOUKI - P. KAPPLER - G. GUIRAUD

**Absents représentés** : G. REQUENA par C. BRISSEOIS - S. SENEGA-SANCHEZ par S. BASSI-ALLEMAND - S. BERBEZIER par M. GROSSO - F. PEREZ par P. KAPPLER - C. PINO par G. GUIRAUD

**Absente** : MC. FABRE DE ROUSSAC

**11. Demande de subvention pour la création d'une crèche unique**

En date du 30 octobre 2018, le conseil municipal a validé le plan de financement prévisionnel de la crèche. Au vu de la réaffectation du fonds de concours de Sète Agglopôle Méditerranée, il convient de le modifier et d'intégrer la destruction de la maison du gardien et sa reconstruction, le projet passant de 1.600.000 € HT à 1.800.000 € HT.

Pour rappel la crèche unique qui rassemblera 65 berceaux.

Actuellement, l'accueil petite enfance est réalisé sur deux sites distants ce qui génère des complications techniques, administratives et humaines.

Le budget prévisionnel est le suivant :

Financeurs	Pourcentage	Montant € HT
CAF	26.50 %	480.000 €
Département	13.50 %	240.000 €
Région	13.50 %	240.000 €
Commune	28.50 %	513.300 €
Sète Agglo	18,00 %	326.700 €
Coût du projet HT	100,00 %	1.800.000 €

Il appartient au conseil municipal :

**D'approuver** le plan de financement présenté,

**D'autoriser** Monsieur le Maire à effectuer l'ensemble des démarches relatives à cette demande de subvention auprès des différents financeurs,

**D'autoriser** M. le Maire à signer tout document se rapportant à la demande de subvention pour les travaux de réalisation de la crèche unique de Marseillan auprès des collectivités ou autres organismes à même de financer ce projet.

Il convient d'en délibérer.

**LE CONSEIL**

Oùï l'exposé de M. le Maire

**DELIBERE**

**À L'UNANIMITE**

**Approuve** le plan de financement présenté,

**Autorise** Monsieur le Maire à effectuer l'ensemble des démarches relatives à cette demande de subvention auprès des différents financeurs,

**Autorise** M. le Maire à signer tout document se rapportant à la demande de subvention pour les travaux de réalisation de la crèche unique de Marseillan auprès des collectivités ou autres organismes à même de financer ce projet.

**Et ont, les membres présents,  
signé au registre.**

**Pour copie conforme,**

**Le Maire,**

**Yves MICHEL**

